

N° 12 – NOVEMBRE 2026

INFORMATIONS STATISTIQUES

LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES (OI) ÉTABLIES À GENÈVE : RÉSULTATS DE L'ENQUÊTE 2026

En mars 2026, 27 270 personnes travaillent au sein des 39 organisations internationales (OI) sises dans le canton de Genève. Entre l'enquête 2025 et celle de 2026, le nombre d'OI est passé de 38 à 39. L'OI supplémentaire est l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord.

En prenant en compte les 4 293 personnes employées dans les missions permanentes accréditées auprès de l'ONU ou d'autres OI et les consulats, le secteur public international compte 31 563 personnes.

Personnes occupées dans les organisations internationales (OI), missions permanentes et consulats établis à Genève, en 2026

OI au bénéfice d'un accord de siège	25 011
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	795
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	1 464
Total OI	**27 270**
Missions permanentes et consulats	4 293
Total	**31 563**

Dépenses en millier de francs des organisations internationales établies à Genève, en 2025

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 621 652
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	172 121
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	470 701
Total	**6 264 475**

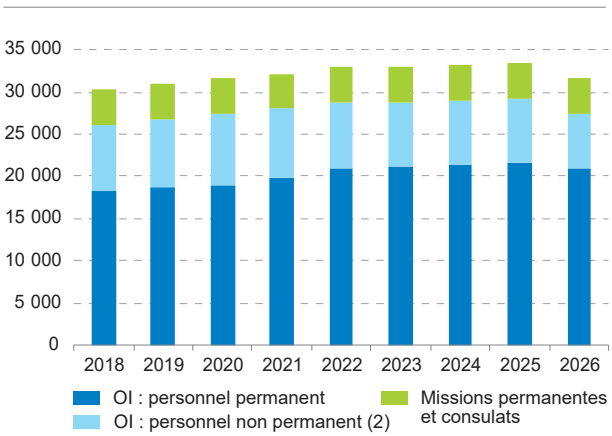
Activité conférencière des organisations internationales établies à Genève, en 2025

OI au bénéfice d'un accord de siège	5 744
OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale	87
OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités	647
Total	**6 478**

Source : Office cantonal de la statistique

Entre mars 2025 et mars 2026, l'effectif du personnel des OI passe de 29 011 à 27 270, soit une diminution de 6,0 %[1]. La tendance à la baisse semble se poursuivre durant le reste de l'année 2026. Cette évolution reflète les coupes annoncées ces dernières années. Entre mars 2025 et mars 2026, le nombre de fonctionnaires permanents diminue de 3,3 % et celui des non permanents de 13,7 %. La part de ces derniers continue de diminuer et atteint 24 % du total en 2026, alors qu'ils en représentaient 31 % en 2020.

Personnes occupées dans les organisations internationales, les missions permanentes et les consulats établis à Genève, depuis 2018 (1)



(1) En 2018, 34 OI ; en 2019, 36 OI ; en 2020 37, OI ; en 2021, 38 OI ; en 2022, 39 OI ; entre 2023 et 2025 : 38 OI et en 2026, 39 OI.

(2) Dans les OI avec accord de siège, personnes titulaires d'une carte de légitimation turquoise ou neutre. Dans les OI avec accord fiscal ou accord sur les privilèges et immunités, personnel temporaire et apprentis.

Source : Office cantonal de la statistique

[1] La nouvelle OI n'a qu'un très faible impact sur cette évolution car elle est de petite taille.

Statut des organisations internationales

En vertu de la loi sur l'État hôte (LEH) et de son ordonnance d'application (OLEH), entrées en vigueur le 1er janvier 2008, les organisations internationales (OI) sont distinguées selon qu'elles bénéficient d'un accord de siège, d'un accord de nature fiscale ou d'un accord sur les privilèges et immunités.

Un *accord de siège* détermine le statut juridique en Suisse d'une OI. Le Conseil fédéral reconnaît à l'organisation une personnalité juridique internationale et une capacité juridique en Suisse. Un accord de siège définit également les privilèges et les immunités accordés à l'organisation et aux personnes appelées à titre officiel auprès de celle-ci (fonctionnaires, délégués, experts).

Un *accord de nature fiscale* est conclu entre le Conseil fédéral et une OI à caractère gouvernemental prédominant. Ce type d'accord règle le statut fiscal d'une organisation et des membres de son personnel en Suisse.

Un *accord sur les privilèges et immunités* est conclu entre le Conseil fédéral et une organisation qui collabore étroitement avec une ou plusieurs OI ou avec des États. L'octroi de privilèges, d'immunités et de facilités (notamment fiscales) est de nature à contribuer à la réalisation du mandat de l'OI.

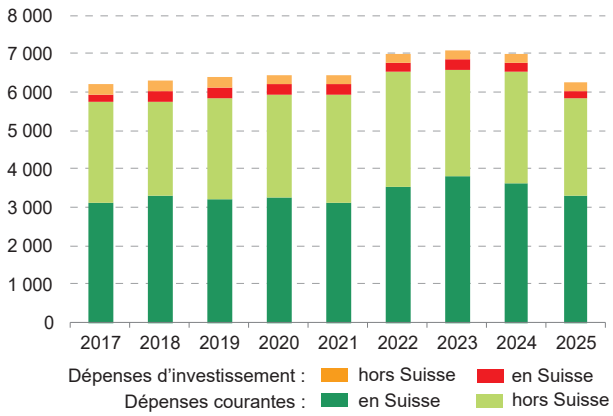
Les résultats de l'enquête 2026 concernent les 39 OI présentes sur le territoire du canton de Genève. Elles se répartissent ainsi : 25 OI au bénéfice d'un accord de siège, 3 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale et 11 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités.

Les dépenses des organisations internationales

En 2025[2], les dépenses engagées par les OI pour le siège ou le bureau établi à Genève se montent à 6,264 milliards de francs. En une année, elles reculent de 10,5 %. Cette évolution s'inscrit dans un contexte global de diminution des budgets alloués aux OI par certains États.

Dépenses des organisations internationales établies à Genève, selon la nature et le lieu des dépenses, depuis 2017 (1)

En million de francs — Canton de Genève



(1) En 2017, 34 OI ; en 2018, 36 OI ; en 2019 37, OI ; en 2020, 38 OI ; en 2021, 39 OI ; entre 2022 et 2024, 38 OI et en 2025, 39 OI.

Source : Office cantonal de la statistique

Globalement, les dépenses courantes – composées principalement des coûts salariaux – qui représentent 94 % du total des dépenses, diminuent de 10,6 % et les dépenses d'investissement baissent de 9,3 %.

Plus de la moitié des dépenses (3,452 milliards de francs) sont effectuées en Suisse. Elles englobent les salaires nets versés à des personnes employées résidant en Suisse, les contributions sociales versées à des organismes assureurs (sociétés d'assurance, caisses de pension, etc.) situés en Suisse, ainsi que les achats de biens effectués en Suisse et de services réalisés par des entreprises situées dans le pays.

L'activité conférencière des organisations internationales

Depuis la pandémie de Covid-19, les réunions sous forme de téléconférence (totale ou partielle) sont devenues nombreuses, mais le nombre de participants qui y assistent à distance est difficile à estimer de façon fiable. Ainsi, les résultats produits se concentrent sur les participants en présentiel.

En 2025, l'activité conférencière est soutenue : 6 478 réunions ont été organisées en présentiel (ou en partie), soit 7,8 % de plus qu'en 2024. Environ 312 100 personnes déléguées et expertes y ont participé en présentiel (+ 10,0 % par rapport à 2024).

Les organisations internationales non gouvernementales (OING)

Selon le Centre d'accueil de la Genève internationale (CAGI), 495 OING travaillant en étroite collaboration avec les OI sont présentes à Genève en mars 2026. Parmi elles, 245 comptent au moins un emploi ; elles groupent 3 755 emplois. À titre de comparaison, en 2025, elles étaient 250 et représentaient 3 834 emplois. La baisse par rapport à 2025 du nombre d'emplois est de 2,1 %.

Pour les 250 OING restantes, soit elles ne comptent pas d'emploi dans le canton de Genève, soit elles n'ont pas pu être repérées dans la base de données qui permet d'identifier les emplois.

La base de données utilisée pour produire ces résultats est le registre des entreprises et des établissements, tenu à jour en continu par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Selon l'exploitation réalisée par l'OCSTAT, les données relatives aux emplois reflètent, pour 91 % des OING, l'état à fin 2024. Sont comptabilisés les emplois pour lesquels le revenu est soumis à une cotisation AVS.

La plupart des 245 OING qui comptent au moins un emploi sont de petite taille : 64 % d'entre elles comptent moins de 10 emplois ; 29 % affichent entre 10 et 49 emplois et 6 % 50 emplois ou plus. Cette dernière catégorie concentre près de la moitié des emplois.

Le canton de Genève et la Confédération classent les OING en cinq domaines principaux d'activités. Près de la moitié œuvrent dans celui regroupant l'action et le droit humanitaire, les droits de l'homme, les migrations.

[2] Les résultats 2026 relatifs aux effectifs en personnel des OI reflètent l'état en mars 2026, alors que les résultats sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année civile précédente (voir l'encadré Éléments méthodologiques en dernière page).

Organisations internationales non gouvernementales et emplois, selon le domaine principal d'activité, en 2026

Chiffres annuels	Canton de Genève	
	OING	Emplois
Paix, sécurité et désarmement	26	370
Action et droit humanitaire, droits de l'homme, migrations	116	1 716
Travail, économie, commerce, science, télécommunications	45	933
Santé	32	389
Environnement et développement durable	26	347
Total	**245**	**3 755**

Source : Office cantonal de la statistique

LISTE DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

L'enquête auprès des organisations internationales (OI) est effectuée chaque année à Genève par l'Office cantonal de la statistique (OCSTAT). Elle porte sur l'ensemble des OI au bénéfice d'un accord de siège, de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités.

Les 25 OI au bénéfice d'un accord de siège sont :

- l'Office des Nations Unies (ONU) ;
- l'Organisation internationale du travail (OIT) ;
- l'Organisation mondiale de la santé (OMS) ;
- l'Union internationale des télécommunications (UIT) ;
- l'Organisation météorologique mondiale (OMM) ;
- l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI) ;
- le Bureau international d'éducation (BIE-UNESCO) ;
- l'Organisation mondiale du commerce (OMC) ;
- l'Organisation européenne pour la recherche nucléaire (CERN) ;
- l'Association européenne de libre-échange (AELE) ;
- l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) ;
- l'Union interparlementaire (UIP) ;
- l'Organisation internationale de protection civile (OIPC) ;
- l'Union internationale pour la protection des obtentions végétales (UPOV) ;
- le Centre Sud (CS) ;
- la Cour de conciliation et d'arbitrage au sein de l'OSCE ;
- le Centre consultatif sur la législation de l'OMC (ACWL) ;
- le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme (GFATM) ;
- l'Alliance mondiale pour les vaccins et l'immunisation (GAVI Alliance) ;
- le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) ;
- la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge (FISCR) ;
- le Fonds mondial pour l'engagement de la communauté et la résilience (GCERF) ;
- le Secrétariat du Traité sur le commerce des armes (ATT) ;
- l'Alliance internationale pour la protection du patrimoine dans les zones en conflit (ALIPH) ;
- l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN).

Les 3 OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale sont :

- l'Association du transport aérien international (IATA) ;
- l'Organisation internationale de normalisation (ISO) ;
- la Commission électrotechnique internationale (CEI).

Les 11 OI au bénéfice d'un accord sur les privilèges et immunités sont :

- Drugs for Neglected Diseases initiative (DNDi) ;
- Foundation for Innovative New Diagnostics (FIND) ;
- Global Alliance for Improved Nutrition (GAIN) ;
- Medicines for Malaria Venture (MMV) ;
- le Centre international de déminage humanitaire – Genève (CIDHG) ;
- le Centre pour le dialogue humanitaire (HD Centre) ;
- le Forum économique mondial (WEF) ;
- Interpeace ;
- Medicines Patent Pool (MPP) ;
- L'Association du Code de conduite international des entreprises de sécurité privées (ICoCA) ;
- La Global Antibiotic Research and Development Partnership foundation (GARDP).

ÉLÉMENTS MÉTHODOLOGIQUES

L'enquête auprès des organisations internationales a pour but de mesurer régulièrement l'impact économique des OI à Genève et en Suisse et de suivre l'évolution de leurs activités. Trois domaines font l'objet d'observations : les emplois, les dépenses effectuées et les réunions internationales organisées. L'enquête porte sur les activités du siège ou du bureau établi à Genève ; en sont exclues les données se rapportant à des bureaux, agences ou autres représentations sis à l'étranger.

Les résultats relatifs aux effectifs en personnel des OI reflètent l'état en mars de l'année de l'enquête, alors que les résultats les plus récents sur les dépenses et l'activité conférencière concernent l'année civile précédente.

Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de siège sont titulaires de cartes de légitimation rouge, brune, violette ou verte, pour les fonctionnaires permanents, et de cartes de légitimation turquoise ou neutre, pour les fonctionnaires non permanents. Les fonctionnaires des OI au bénéfice d'un accord de nature fiscale ou sur les privilèges et immunités ne sont pas titulaires de carte de légitimation. Dans le cadre de cette enquête, le personnel permanent, le personnel temporaire (contrats à court terme) et les apprentis sont pris en compte.

Les informations relatives à l'origine des personnes et à leur domicile ne sont connues que pour les fonctionnaires permanents.

COMPLÉMENTS D'INFORMATION

Les ***organisations internationales*** sont un sous-domaine du domaine 6 *Industrie, commerce et services*.
https://statistique.ge.ch/domaines/apercu.asp?dom=06_06

Département des finances et des ressources humaines
Office cantonal de la statistique (OCSTAT) • Case postale 1735 • 1211 Genève 26
Tél. +41 22 388 75 00 • statistique@etat.ge.ch • https://statistique.ge.ch
Responsable de la publication : Elvita Alvarez
Dans la conduite de ses activités, l'OCSTAT s'est engagé
à respecter la Charte de la statistique publique de la Suisse.
© OCSTAT, Genève 2026. Utilisation des résultats autorisée avec mention de la source.